

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31361**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Sciences de l'eau »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Claude Bernard - Lyon 1	Présidente, Président de l'université de Lyon I, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Sciences de l'eau** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'élaboration de politiques publiques pour la gestion et la valorisation des milieux aquatiques sur un territoire
- La médiation et l'écosensibilisation vis-à-vis des patrimoines naturels et humains liés aux espaces aquatiques

- La bioévaluation et la phyto-remédiation des milieux aquatiques
- Le dimensionnement et la conception d'ouvrages pour restaurer les flux
- L'ingénierie de la restauration des milieux et de la ressource en eau
- La conception de dispositifs urbains pour la gestion des eaux pluviales

Le Master Mention « **Sciences de l'eau** » propose deux parcours :

- **Connaissance, Gestion, mise en Valeur des espaces aquatiques continentaux (COGEVAL)**
- **Ingénierie de la Restauration des Milieux et de la Ressource en eau (IREMIR)**

- Parcours «**Connaissance, Gestion, mise en Valeur des espaces aquatiques continentaux**» (COGEVAL) :

- Réaliser un diagnostic de territoire et de fonctionnement d'un hydro-système en intégrant les dimensions législatives, économiques et sociétales
- interpréter et critiquer les sources de connaissance (rapports d'études, notices et cahiers techniques, articles scientifiques, archives...)
- Exploiter et restituer l'information (analyse statistique, cartographie, rédaction de rapports, notes de synthèse et fiches techniques...)
- Elaborer et planifier des plans de gestion (cahier des charges, planification d'actions, plan de charge...), des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des Contrats de milieux ou de rivière, des Plans pluriannuels d'entretien...
- Répondre à un appel d'offre et rédiger le bilan de procédure contractuelle
- Animer des équipes de travail, des réunions et gérer des situations de conflits d'usages
- Mobiliser et gérer des capitaux et des budgets
- Maîtriser des outils techniques (SIG, bases de données, statistique...)
- Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères

- Parcours «**Ingénierie de la Restauration des Milieux et de la Ressource en eau**» (IREMIR) :

- Réaliser un diagnostic du fonctionnement d'un hydro-système
- Réaliser des mesures (Indices biologiques IBGN, pêche d'inventaire, granulométrie, topographie élémentaire, hydrométrie, enquêtes...)
- Interpréter et critiquer les sources de connaissance (rapports d'études, notices et cahiers techniques, articles scientifiques, archives...)
- Exploiter et restituer l'information (analyse statistique, cartographie, rédaction de rapports, notes et fiches techniques...)
- Evaluer la cohérence des actions de restauration des hydro-systèmes avec les cadres législatifs, économiques et sociaux dans le respect des impératifs environnementaux
- Elaborer et planifier des projets de restauration (cahier des charges, planification d'actions, plan de charge...)
- Maîtriser des outils techniques (SIG, bases de données, statistique...)

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse

- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

A-Agriculture, sylviculture et pêche

E-Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O-Administration publique

- Administration publique, EPTB, DREAL

- Collectivités territoriales

- Parcs naturels, régionaux et nationaux

- Agences de l'eau, ONEMA, ONF

- Bureaux d'études

- Cabinet de conseil ou d'expertise

- CNRS, CNR, IRSTEA

- Voies navigables de France

- Fédérations de pêche

- Recherche-enseignement

- Chargé.e de mission gestion de l'eau ou des cours d'eau (Conseils régionaux ou généraux, Structures Intercommunales, Parc Naturels Régionaux, Parc Nationaux),

- Chargé.e d'études ou de projets (bureaux d'études, cabinets d'expertise ou de conseil, Conseils régionaux ou généraux, Structures Intercommunales, DREAL, DDT, ONEMA, ONF, CREN, Agences de l'Eau, VNF, Associations, ONG),

- Consultant.e,

- Coordinateur.rice scientifique (CREN, PNR, Réserves Naturelles, Parcs Nationaux),

- Chargé.e de mission gestion de l'eau ou des cours d'eau

- Chargé.e d'étude ou de projets

- animateur territorial

- Agent de développement

- Ingénieur.e environnement

- Technicien.ne de rivière

- Chercheur.e et enseignant.e-chercheur.e.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel

F1105 : Études géologiques

M1808 : Information géographique

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	Aucun accord européen ou internationaux
Aucun lien avec d'autres certifications	

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Claude Bernard - Lyon 1 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus ESPE-Univ.Bourgogne

9 rue de Flacé

71000 Macon

Historique de la certification :